



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Agissant en vertu des délégations
du Conseil communautaire

Procès-verbal de la séance

Mardi 17 février 2026 – 18H30

Salle de Réunion 2 – La Passerelle
Roche aux Fées Communauté
16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS

02 99 43 64 87 - accueil@rafcom.bzh
16 rue Louis Pasteur - BP 34 - 35 240 RETIERS
www.rafcom.bzh f t

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 FEVRIER 2026

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 9 février 2026, s'est réuni le mardi 17 février 2026 à 18 heures 30, à La Passerelle – 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS
ARBRISSEL
BOISTRUDAN
BRIE
CHELUN
COESMES
EANCE
JANZE
JANZE
MARCILLE ROBERT
MARTIGNE FERCHAUD
MARTIGNE FERCHAUD
RETIERS
RETIERS
THOURIE
FORGES-LA-FORET

M Loïc GODET
M Thomas BARDY
MME Anne RENAULT
M Bruno PELLETIER
M Christian SORIEUX
M Luc GALLARD
M Raymond SOULAS
M Hubert PARIS
M Dominique CORNILLAUD
M Laurent DIVAY
M Patrick HENRY
MME Véronique BREMOND
M Thierry RESTIF
MME Véronique RUPIN
M Daniel BORDIER
M Yves BOULET

Etaient excusés :

ESSE
JANZE
LE THEIL-DE-BRETAGNE
SAINTE COLOMBE

M Joseph GESLIN
M François GOISET
M Benoît CLEMENT
M Julien RICHARD

Nombre de membres du Bureau : Présents : 16 ; Pouvoirs : 0 ; Votants : 16

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS	
Intervenant	Thématique
	ECONOMIE
M.PARIS	1 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE – 2026 - 2029
	SOCIAL
M.GALLARD	2 CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES D'ILLE ET VILAINE (CIDFF) POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF INTINERANT « EN VOITURE NINA ET SIMONE.E.S » SUR LE TERRITOIRE DE ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ 2026-2028
	SPORTS
M.SORIEUX	3 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION NATATION ROCHE AUX FÉES (NRAF) – 2026
	RESSOURCES HUMAINES
M.CORNILLAUD	4 MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SERVICES LECTURE PUBLIQUE – HABITAT MOBILITE – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté, ouvre la séance.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal du Bureau communautaire délibératif du 25 novembre 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud, est nommé secrétaire de séance.

Considérant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

ECONOMIE

DBC26-001

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE – 2026 - 2029

Monsieur Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie – Emploi - Insertion, présente le rapport suivant :

ANNEXE

1. PRESENTATION DE INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE



Association loi 1901, Initiative Portes de Bretagne a pour objet de favoriser la création et la reprise d'entreprises sur le Pays de Vitré. Elle dispose d'un fonds d'intervention qui permet l'octroi de prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

A ce titre, l'association :

- **mobilise des fonds** publics et privés, apportés par des partenaires (collectivités territoriales, banques, entreprises...) pour permettre aux créateurs ou aux repreneurs d'entreprises de constituer ou de renforcer leurs fonds propres,
- **apporte des aides financières à la création et reprise d'entreprises : Prêts d'honneur sans intérêt ni garantie,**
- **assure un suivi post-crédation aux entreprises aidées.**

La Communauté de communes est adhérente à Initiative Portes de Bretagne depuis sa création en 1999 et participe au fonds d'intervention depuis 2000.

2. QUELQUES CHIFFRES

Initiative Portes de Bretagne est un partenaire fiable au service du développement économique local et dispose d'une efficacité prouvée et reconnue au service des créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire, avec un **taux de pérennité de 95 % à 3 ans**.

Elle est connue et reconnue des banques, dont la plupart participe aux comités d'agrément.

En moyenne annuelle sur la période 2023/2025, 10 projets ont été accompagnés, et 8 financés.

Année	Nombre de projet étudié	Nombre de projet financé	Montant global aide *ou en cours de déblocage
2023	9	7	58 000€
2024	7	5	63 000€
2025	13	12	103 000€

3. RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN FINANCIER



Roche aux Fées Communauté entend mener au titre de sa compétence « Economie et emploi » un renforcement de sa politique en faveur de la création d'entreprise et de l'insertion de tous les publics et souhaite à ce titre soutenir les organismes œuvrant dans ce domaine.

Considérant les intérêts convergents de Roche aux Fées Communauté et de l'association Initiative Portes de Bretagne dans le domaine de la création d'entreprises, des conventions d'objectifs et de moyens précisant les modalités des relations entre les deux parties ont été établies jusqu'en mars 2026. Il est nécessaire de **renouveler la convention pour la période 2026-2029**.

Le montant global de la subvention de Roche aux Fées Communauté est voté chaque année par le Conseil Communautaire. Pour indication, le montant attribué pour l'année 2026 est de 5 810 €.

Il vous est proposé :

- ◆ *D'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens joint en annexe avec l'Association Initiative Portes de Bretagne pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} mars 2026 ;*
- ◆ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer la convention, ainsi que l'ensemble des modifications et avenants éventuels à la convention initiale sans en bouleverser l'économie générale et tout en préservant son objet.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

INTERVENTIONS :

Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge de la Culture et des Ressources Humaines : Le dispositif constitue un véritable levier financier, permettant de multiplier par dix, voire plus, le montant des prêts accordés. Pour l'exercice 2025, le volume est nettement supérieur aux années précédentes, ce qui constitue un signal positif. En filigrane, l'organisme souhaiterait une augmentation de la dotation. Sur le plan du fonctionnement, la structure rencontre des difficultés à financer le poste salarié. Sa situation financière demeure fragile et dépend fortement du nombre de dossiers effectivement traités. Les frais de fonctionnement sont donc sous tension, même si l'activité se poursuit. L'organisme s'appuie par ailleurs sur un réseau significatif de bénévoles, notamment d'anciens professionnels de la banque, de l'assurance et de l'immobilier.

Patrick HENRY, Vice-Président en charge de l'Agroécologie, de l'Eau et de la Biodiversité : Certains dossiers aboutissent favorablement tandis que d'autres échouent, entraînant une perte des fonds engagés.

Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge de la Culture et des Ressources Humaines : Par exemple, un dossier soutenu a connu un dépôt de bilan deux ans plus tard, entraînant la perte des sommes prêtées. Des remboursements partiels peuvent intervenir, mais lorsque l'emprunteur n'a plus la capacité de payer, les recouvrements cessent.

SOCIAL

DBC26-002

OBJET : CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES D'ILLE ET VILAINE (CIDFF) POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF INTINERANT « EN VOITURE NINA ET SIMONE.E.S » SUR LE TERRITOIRE DE ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ - 2026-2028

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE NATIONAL

Durant le premier confinement de l'année 2020, le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances a demandé que des points d'accueil éphémères soient mis en place à destination des victimes de violences conjugales.

Parallèlement, un rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat, publié en 2022, rappelle combien les inégalités peuvent s'accroître et se croiser dans les conditions de vie de 11 millions de femmes dans les territoires ruraux : une mobilité réduite, des situations économiques plus précaires qu'en ville, des difficultés d'accès aux soins et aux services publics.

C'est fort de ce constat et de l'expérience des permanences qui ont été développées que le développement d'une démarche « d'aller vers » semble indispensable, en privilégiant notamment les territoires ruraux.

2. EXPERIMENTATION ET DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF ITINERANT

Sur la base de l'expérimentation d'un dispositif itinérant « **le Van Nina et Simon.e.s** » qui s'est déroulé en Hauts de France, dans le Morbihan et le Jura, le CIDFF 35 a donc répondu positivement au souhait de l'Etat de déployer ce dispositif dans d'autres départements, tout en l'adaptant au contexte local. **Le dispositif a été mis en place en juin 2024 sur le département, avec comme premier territoire d'expérimentation, la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne.**

En concertation avec les représentants de l'Etat, il a été décidé d'agrandir le secteur d'intervention du dispositif à Roche aux Fées communauté, laquelle en complément de sa participation au dispositif de prévention des violences intrafamiliales gérée par l'ASFAD (Association pour l'Action Sociale et la Formation à l'Autonomie et au Devenir) souhaite développer la prévention des violences sexistes et familiales.

3. PRESENTATION DU DISPOSITIF ITINERANT

En Voiture Nina et Simon.e.s est un **dispositif itinérant** qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les **violences sexuelles et sexistes**.

Il a pour objectif de/d' :

- Développer une démarche d'aller vers, notamment vers les publics les plus éloignés ;
- Accueillir, informer, écouter le public sans distinction de genre, d'âge ;
- Orienter les personnes vers les actions et structures partenariales de proximité ;
- Sensibiliser et échanger autour des thématiques de prévention des violences sexuelles et sexistes : égalité entre les femmes et les hommes, vie affective et sexuelle, genre, droits et insertion, violences.

Le dispositif consiste à la mise en place des points d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation éphémères et itinérants dans les territoires ruraux sur toutes les questions d'accès aux droits sociaux.

Le champ d'approche se veut très large pour permettre à des personnes qui ne viendraient pas spontanément sur les problématiques de violences intrafamiliales, sexuelles ou sexistes d'aborder leur situation par un sujet autre qui les préoccupe : santé, emploi, droit, égalité, ...

Le point d'accueil permet :

- Une écoute ponctuelle (non limitée dans le temps mais à visée première d'orientation) ;
- Une orientation vers les associations, dispositifs ou services publics de proximité ;
- De l'information et la mise à disposition de documentations (flyers, affiches) ;
- Une mise à disposition de matériel de prévention.

Les conditions d'accueil :

- Gratuité, anonymat - sauf accord du bénéficiaire- et sans rendez-vous
- Des métiers : juristes, professionnels du travail social et du conseil conjugal, conseiller en insertion professionnelle, ... en complémentarité de la coordinatrice
- Un espace de confidentialité.

De son côté, RAF communauté s'engage à faciliter la mise en œuvre du dispositif sur son territoire.

4. CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – 2026 - 2028

Le Conseil communautaire a étendu l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale en ce sens lors sa séance du 5 février dernier et a voté une subvention de 3 000 € pour l'année 2026.

Le CIDFF 35 et RAF communauté ont convenu de formaliser ce partenariat par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens sur 2026-2028.

Il vous est donc proposé :

- ♦ *D'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens ci-joint, avec l'association Centre d'Information sur le Droit des Femmes d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35), pour le financement du dispositif itinérant « EN VOITURE NINA ET SIMONE.E.S » sur les 16 communes du territoire pour la période 2026-2028 ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer la convention, ainsi que l'ensemble des modifications et avenants éventuels à la convention initiale sans en bouleverser l'économie générale et tout en préservant son objet.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

INTERVENTIONS :

Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion : La commune de Janzé a conventionné avec le CIDFF pour des permanences individuelles, à un coût assez élevé. Pour autant, il y avait une demande au niveau de la Maison France Services.

Fabienne PANNETIER, Directrice Générale des Services, RAFCOM : Le cadre d'intervention du CIDFF diffère entre RAFCOM et la commune de Janzé.

Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion : Le CIDFF a perdu un certain nombre de subventions nationales.

SPORTS

DBC26-003

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION NATATION ROCHE AUX FÉES (NRAF) – 2026

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-président en charge des Sports et des Finances, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'ouverture du centre aquatique communautaire « Les Ondines », l'un des objectifs fixés était de développer la pratique de la **natation sportive, notamment en faveur des jeunes** par un club de natation intercommunal. A cet effet, la **réservation de créneaux a été imposée au délégataire : 37LnH/semaine depuis le renouvellement de la délégation de service public (DSP) le 1^{er} janvier 2026** – article 8.6.1 du contrat de DSP.

L'association Natation Roche aux Fées (NRAF) a pour objet :

- la pratique et la promotion de la natation sportive régie par la Fédération Française de Natation,
- de favoriser la participation de ses membres aux compétitions, coupes ou championnats,
- d'entreprendre toute action pour favoriser et aider au développement et à l'amélioration de la pratique de la natation au bénéfice de l'ensemble des habitants.

2. BILAN DE LA SAISON 2024/2025

- **97 Licenciés en 2024/2025** (nageurs et triathlètes) (92 licenciés en 2023/2024 – 86 licenciés en 2022/2023). **66 sportifs sont issus de 9 communes membres de Roche aux Fées Communauté**, majoritairement du nord du territoire (44 sur 66) et **31 hors territoire**, (41 en 2023/2024).
- Pérennisation de la section triathlon développée en 2023/2024 et composée pour cette 2^{ème} saison de **17 sportifs** (12 licenciés en 2023/2024).
- **Hausse générale des catégories jeunes 7/10 ans (5 contre 2 en N-1) - 11/15 ans (29 contre 26 en N-1), et des 16/24 ans (8 contre 6 l'année précédente) mais une légère diminution des 25 ans et + (53 contre 58 l'année précédente).**
- **Plus de nageurs que de nageuses** (62% d'hommes contre 38% de femmes) (56% d'hommes et 44% de femmes en 2023/2024).
- **Du côté sportif**, le club a participé à l'ensemble des compétitions départementales (17 au total), à l'exception des interclubs benjamins.
- Le club emploie un **entraîneur représentant 0.65 ETP**.
- **Bilan financier : - 419€ sur la saison 2024/2025** (- 4 937.98 € sur la saison 2023/2024 et - 6 197.25 € sur la saison 2022/2023).

3. RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN FINANCIER

Roche aux Fées Communauté souhaite **continuer à soutenir financièrement** l'association NRAF en raison des **projets initiés et conçus par celle-ci qui répondent à l'objectif de développement de la pratique de la natation sportive sur son territoire.**

Pour rappel, le Conseil communautaire, lors de sa séance du 5 février dernier, a octroyé une **subvention de 40 000 € pour l'année 2026.**

La convention conclue entre l'association et la Communauté de communes formalise les engagements réciproques, les conditions de versement de la subvention et les modalités d'évaluation.

Il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens ci-joint, avec l'association Natation Roche aux Fées « NRAF » pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} mars 2026 ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer la convention, ainsi que l'ensemble des modifications et avenants éventuels à la convention initiale sans en bouleverser l'économie générale et tout en préservant son objet.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

INTERVENTIONS :

Loïc GODET, Vice-Président en charge de la Transition Numérique : Quelle est la répartition des participants ?

Christian SORIEUX, Vice-Président en charge du Sport et des Finances : Il y a 97 licenciés dont 66 sportifs sont issus du territoire de RAFCOM.

RESSOURCES HUMAINES

DBC26-004

OBJET : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SERVICES LECTURE PUBLIQUE – HABITAT MOBILITE – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et de la Culture, présente le rapport suivant :

1. LE CONTEXTE GENERAL

Les articles L313-1, L542-1 et suivants du code général de la fonction publique disposent que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

La délibération précise le ou les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique le cas échéant si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel et précise alors le motif invoqué, la nature des fonctions ; les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Les modifications du tableau des effectifs pour différents motifs relèvent également de la compétence du bureau communautaire, sur délégation du conseil communautaire (évolution de grade, de cadre d'emplois, de temps de travail...).

Il est précisé que les suppressions d'emplois et les modifications excédant 10% du nombre d'heures de service hebdomadaires et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du comité social territorial.

La mise à jour du tableau des effectifs proposée concerne :

- Les évolutions de carrière des agents

2. PROPOSITIONS D'EVOLUTION DE CARRIERE DES AGENTS

Dans la cadre de l'étude des évolutions de carrière pour l'année 2026, 13 agents remplissaient les conditions pour être promus par avancement de grade (ancienneté et/ou examen professionnel).

Pour rappel, l'avancement de grade permet à l'agent d'évoluer au grade immédiatement supérieur au sein de son cadre d'emplois. Il faut remplir des conditions d'ancienneté et parfois réussir en plus un examen professionnel. Même si ces conditions de base sont remplies, l'avancement n'est pas automatique. La décision est prise au regard des critères prévus dans les lignes directrices de gestion (LDG), en lien avec la direction générale, les responsables concernés et le service RH.

Rappel des critères prévus par les LDG pour les avancements de grade :

TOUTES CATEGORIES	RANG	CRITERES
	1	L'adéquation de l'avancement relativement aux fonctions et l'organigramme
	2	Le cadencement entre 2 avancements
	3	L'obtention d'un examen professionnel
	4	La capacité financière de la collectivité
	5	L'investissement professionnel et la motivation
	6	L'ancienneté

Pour 2026, après étude des situations, 6 agents sont proposés à l'avancement de grade, pour un impact financier de 2 545 € sur 12 mois (dont une situation déjà validée en 2025).

Date d'effet : 1er septembre 2026

	PROPOSITION D'ÉVOLUTION pour CREATION DE POSTE	SITUATION ACTUELLE pour SUPPRESSION DE POSTE
LECTURE PUBLIQUE	-Grade d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe Catégorie B -Temps complet - Groupe de fonction B1 pour l'application du RIFSEEP	-Grade d'assistant de conservation Catégorie B -Temps complet - Groupe de fonction B1 pour l'application du RIFSEEP
LECTURE PUBLIQUE	-Grade d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe Catégorie C -Temps non complet (28/35 ^{ème}) -Groupe de fonction C1 pour l'application du RIFSEEP	-Grade d'adjoint du patrimoine Catégorie C -Temps non complet (28/35 ^{ème}) - Groupe de fonction C1 pour l'application du RIFSEEP
LECTURE PUBLIQUE	-Grade d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe Catégorie C -Temps complet (35/35 ^{ème}) -Groupe de fonction C1 pour l'application du RIFSEEP	-Grade d'adjoint du patrimoine Catégorie C -Temps complet (35/35 ^{ème}) - Groupe de fonction C1 pour l'application du RIFSEEP
HABITAT - MOBILITE	-Grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe territorial, Catégorie C -Temps complet -Groupe de fonction C1 pour l'application du RIFSEEP	-Grade d'adjoint administratif territorial, Catégorie C -Temps complet -Groupe de fonction C1 pour l'application du RIFSEEP
RESSOURCES HUMAINE	-Grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe territorial, Catégorie C -Temps complet -Groupe de fonction C1 pour l'application du RIFSEEP	-Grade d'adjoint administratif territorial, Catégorie C -Temps complet -Groupe de fonction C1 pour l'application du RIFSEEP

Ceci étant exposé,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L332-8, L352-4,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 21,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2022 (DCC22-061) portant sur la révision n°1 des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines 2022-2026,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 février 2025 (DCC25-004) relative au règlement intérieur du personnel de Roche aux Fées Communauté,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 10 février 2026 ;

Il vous est proposé :

- ♦ ***D'approuver les modifications des postes présentées ci-dessus,***
- ♦ ***D'actualiser le tableau des effectifs en conséquence ;***
- ♦ *De préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous les documents y afférant.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Séance levée à 18 H 58

Le Président,



~~Luc GALLARD~~

Visa Christian Sorieux.



Secrétaire de Séance



Patrick HENRY

